



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Commission sportive Pv du 17 octobre 2022

Par échange de messagerie

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun,

Absent, excusé :

1- Réserves - Litiges :

Match de Coupe du Conseil Départemental Langolen Es 1 – St Thoïs Sp 1 du 09 octobre 2022

Courriel du club de St Thoïs signalant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a fait tirer que 3 coups de pied au but à l'issue de la rencontre, celle-ci étant terminée sur le score de 1 à 1.

La Commission Sportive reprenant le dossier de Coupe du Conseil Départemental Es Langolen 1 / St Thoïs Sp 1 du 2 octobre, après avis de la Commission des Arbitres, constate :

- Qu'aucune observation d'après match ne figure sur la feuille de match.
- Que la réclamation n'est donc pas recevable et ne peut pas faire l'objet d'une évocation par la Commission.
- Que le courriel adressé par le club de St Thoïs n'était juste qu'une demande de renseignement sur le nombre de tirs au but.
- Que la Commission Sportive a par conséquent effectué une erreur administrative en donnant le match à rejouer.

Par conséquent, la Commission Sportive revoie sa décision en homologuant le résultat acquis sur le terrain, à savoir :

Es Langolen 1 / St Thoïs Sp 1 : score de 1 à 1 et victoire de Langolen aux tirs au but par 3 à 1

Et qualifie Langolen Es 1 pour le prochain tour de la Coupe du Conseil Départemental.

Match de District 3 poule F – Kergloff Us 1 – Collorec Fc 1 du 16 octobre 2022.

Match arrêté à la 45^{ème} minute de jeu pour comportement agressif.

La Commission attend le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

Match de D3 poule G – Le Trevoux C 1 – Nevez Es 2 du 16 octobre 2022.

Match arrêté à la 79^{ème} minute de jeu.

L'équipe de Nevez Es 2 ne voulait pas reprendre la rencontre suite à la blessure d'un de leur joueur ayant

nécessité l'intervention des pompiers.

La Commission attend le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

2 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(la permanence de la Commission des Arbitres est indiquée sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
16/10/2022	District 3 F	Coray G 2	Chateauneuf Us 2	Chateauneuf Us 2	25,00 €
16/10/2022	District 3 G	Bannalec Fg 3	Quimperlé Fc 3	Quimperlé Fc 3	25,00 €
16/10/2022	District 3 H	La Forêt Fouesnant Ca 2	St Evarzec Us 3	St Evarzec Us 3	25,00 €
16/10/2022	District 3 K	Gouezec Es 1	Le Faou Es Cranou 2	Gouezec Es 1	25,00 €
16/10/2022	District 3 K	Camaret Pen Hir Fc 2	Landrevarzec Ast 2	Landrevarzec Ast 2	25,00 €
16/10/2022	District 4 B	Le Relecq Kerhuon Fc 3	Guipavas Al Coataudon 4	Le Relecq Kerhuon Fc 3	15,00 €
16/10/2022	District 4 E	Morlaix Us 2	Ste Seve Fc 3	Morlaix Us 2	15,00 €
16/10/2022	District 4 E	Plouigneau Us 3	Plougonven Ju 4	Plougonven Ju 4	15,00 €
16/10/2022	District 4 F	Pencran Us 3	Dirinon As 3	Pencran Us 3	15,00 €
16/10/2022	District 4 H	Kernevel As 2	Locunolé Sp 2	Locunolé Sp 2	15,00 €
16/10/2022	District 4 J	Plomodiern Gmh 2	Cleden Penn ar Bed Fc 3	Cleden Fc Penn ar Bed 3	15,00 €
16/10/2022	District 4 J	Pouldergat Sp 2	Argol Fc Ar Goliath 1	Argol Fc Ar Goliath 1	15,00 €

Forfait Général :

Championnat de District 4 poule D

Courriel du club de Plougar Haut Leon Fc en date du 16 octobre déclarant le forfait général de son équipe 4.

La Commission Sportive prend note de ce forfait général, et porte au compte du club une amende de 100,00 €.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN